



SYNTHÈSE

Emploi

2020

L'emploi aujourd'hui

Le Plan de transformation (PTEF) mettra en jeu des changements significatifs dans le fonctionnement de notre économie, et ainsi dans les emplois que nous occuperons – notons que les secteurs considérés dans le PTEF représentent une part significative de la population active. Celle-ci comptait selon l'INSEE 29,2 millions de personnes en France en 2019, dont 8,4 % au chômage. Les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et employés, ainsi que les moins diplômés, sont les plus touchées par un chômage largement structurel. Le chantier « emploi » du PTEF vise à quantifier et qualifier l'évolution des besoins en emplois dans les différents secteurs de l'économie. En l'état actuel de nos travaux, nous proposons déjà une quantification pour les secteurs du logement – individuel et collectif –, de l'industrie automobile, de l'agriculture et du secteur bois, ainsi que de premières évaluations qualitatives pour tous les secteurs.



Les outils de la transformation

Selon les secteurs, on peut distinguer 3 types d'évolutions attendues : les activités dites « de demain » (agriculture, secteur bois, mobilités décarbonées...), appelées à voir leur besoin en main-d'œuvre croître durablement ; les activités « d'hier » (industries aéronautique et automobile, raffineries, construction neuve...), pour lesquelles l'emploi est attendu en baisse ; et les activités « stables » (administration publique et secteurs afférents : santé, enseignement...), moins concernées par des effets volume, mais dont les métiers peuvent évoluer qualitativement.

2050

L'emploi à l'issue de la transformation

Selon l'état actuel d'avancement des travaux, le logement et l'industrie automobile verraient le volume d'emploi diminuer en ordre de grandeur de respectivement 20 % et 35 %, tandis que les secteurs « agriculture et alimentation », et « forêt et bois » croîtraient, toujours en ordre de grandeur, de 30 % et 20 %, respectivement. Ensemble, ces secteurs représentent aujourd'hui environ 3,4 millions d'emplois, soit un peu plus de 11 % de la population active. Ces évolutions

cachent de fortes disparités intra-sectorielles : le secteur logement voit par exemple son besoin en main-d'œuvre augmenter fortement pour la rénovation mais diminuer significativement pour la construction neuve, très émettrice en CO2 ; le secteur agriculture et alimentation voit une forte augmentation de l'activité agricole, mais une contraction de l'industrie agroalimentaire.



Les questions qui nous restent à explorer

- **Evolutions quantitatives** : parmi les secteurs impactés de manière non négligeable, il reste à évaluer ceux de l'énergie, de l'industrie lourde et manufacturière, de la mobilité longue distance, du fret et du bâtiment tertiaire. Les chiffrages pourront progresser une fois les propositions sectorielles fixées, et, dans certains cas, les problèmes d'accès aux données résolus.
- **Evolutions qualitatives** : pour l'ensemble des secteurs, les besoins en formation initiale et professionnelle, ainsi que l'évolution de la qualité des emplois (niveaux de rémunération, reconnaissance sociale, pénibilité...) sont encore à définir ou à préciser. Des pistes de reconversion professionnelle restent à formuler pour les grands mouvements quantitatifs attendus. Pour les secteurs industriels, la question des relocalisations et des politiques industrielles pour les filières d'avenir sera approfondie dans une approche territoriale.



Les apports et limites

- **Apports** : l'anticipation crédible et à long terme des besoins de reconversion ambitieux impliqués par la décarbonation de l'économie doit faciliter ces processus, par nature lents, complexes à mettre en œuvre – et douloureux quand ils sont traités dans l'urgence. Ces besoins seraient même réduits par la visibilité donnée aux nouveaux entrants sur un horizon de temps pertinent. Les secteurs considérés dans le PTEF vont au-delà de ceux couverts par les travaux existants sur l'évolution des compétences pour la transition énergétique (qui se limitent généralement à « énergie », « bâtiment » et « transports »).
- **Limites** : la méthode utilisée ne tient pas compte de certains effets macroéconomiques, et en particulier des effets sur les emplois induits par l'activité d'un secteur – le PTEF s'attache à décrire principalement les effets directs et indirects sur l'emploi, au premier ordre.